

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

ARRONDISSEMENT DE PONTIVY

COMMUNE DE GOURIN

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

N° : Dec -Cne /2022-16

OBJET : Commune – Marché de maîtrise d’œuvre en procédure adaptée restreinte – aménagement du lotissement communal St-Philibert

Le Maire de la Commune de Gourin,

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

VU les délibérations du conseil municipal en date du 12 juin 2020 et en date du 28 mars 2022 aux termes desquelles le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l’article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

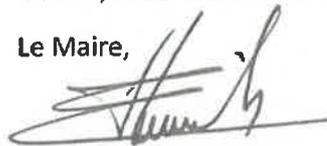
DECIDE

Article 1 : décide de retenir la candidature de l’ensemble des membres du groupement SARL HORIZONS et SAS 2LM pour la maîtrise d’œuvre du lotissement communal St Philibert pour un montant de 39 605.00 € TTC (soit 36 265.00 € HT), incluant les phases liées à la maîtrise d’œuvre (études préliminaires, avant-projet, projet, assistances aux travaux), les missions complémentaires (permis d’aménager et dossier Loi sur l’eau) et les options de concertation (réunion publique et panneau d’exposition).

Article 2 : Le maire est chargé de la communication de la présente décision au Conseil municipal lors de sa prochaine séance.

Gourin, le 12 octobre 2022

Le Maire,



Hervé LE FLOC'H.



Reçu en Préfecture du Morbihan le

Certifié exécutoire

19 OCT. 2022

Publié le 19 OCT. 2022

Le Maire,

Hervé LE FLOC'H.



Pour Le Maire
L'Adjointe,
Catherine HENRY

